

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du Maire de la commune de CLUNY

ARRETE N° 2017-195-PM du 6 Juillet 2017

Le Maire de la commune de CLUNY

- Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant certains pouvoirs de police au Maire,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant la demande de l'entreprise S.A.S SIVIGNON T.P par l'intermédiaire de Monsieur LEYDIER Benoît, demeurant 71120 VENDENESSE LES CHAROLLES, visant à effectuer des travaux rue Bénétin et rue de la Chanaise.

ARRETONS**ARTICLE 1**

La circulation sera alternée selon les besoins du demandeur rue Bénétin le lundi 10 Juillet 2017 de 7h00 à 17h00.

ARTICLE 2

La circulation sera alternée selon les besoins du demandeur au croisement de la rue de la Chanaise et de du chemin des Trépassés du mardi 18 Juillet 2017 au jeudi 20 Juillet 2017 de 7h00 à 17h00.

ARTICLE 3

L'entreprise S.A.S SIVIGNON T.P sera tenue de mettre en place toute la signalisation et pré signalisation correspondantes aux articles 1 et 2 du présent arrêté municipal, à savoir :

- Panneau d'information sur l'alternat selon les chantiers concernés
- Mise en place de l'alternat manuel
- Affichage du présent arrêté municipal,
- Toute signalisation règlementaire complémentaire pouvant renforcer la sécurité.

ARTICLE 4

L'entreprise S.A.S SIVIGNON T.P sera tenue pour responsable de tout incident ou accident pouvant survenir pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 5

L'entreprise S.A.S SIVIGNON T.P sera tenue d'informer les riverains du présent acte.

ARTICLE 6

Un recours peut être effectué auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après affichage du présent arrêté municipal.

ARTICLE 7

Le Major Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de CLUNY

Le Responsable de la Police Municipale de CLUNY,

Madame la Directrice Générale des Services,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté municipal.

Le Maire

Henri BONIAU



Affiché le

0 7 JUL. 2017